

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 23 juin 2022

Date d'affichage 23 juin 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 11 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

072-217201326-20220701-DEL_22_06_29_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le VINGT-NEUF JUIN à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Christophe BISI, M. Nicolas CHABLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Thierry BODIN, Mme Marie DENONELLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Sophie DOLLON.

Excusés : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE),
M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON),
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSEL),
M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE),
Mme Sylvie SEQUEIRA (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT),
M. Emmanuel BOIS (Pouvoir donné à Didier REVEAU),
M. Lionel COUTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),
Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Dominique MORANCE),
M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Françoise PELLODI),
Mme Edith ALIX (Pouvoir donné à Delphine LETESSIER),
Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Franck POTAUFEUX),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame MAMONTEIL Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE VILLE ET CCAS POUR LA FOURNITURE DE GAZ, ÉLECTRICITÉ

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2113-7 du code de la commande publique

Vu l'échéance du précédent contrat,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que les contrats relatifs à la fourniture de gaz et d'électricité, tarifs jaunes, arrivent à échéance au 31 décembre 2022, ceux-ci ayant été signés en 2019 pour la commune de La Ferté-Bernard, le CCAS et la résidence autonome Le Closeau.

Considérant qu'il convient de se prononcer sur la signature d'une convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre de la fourniture en Gaz et d'électricité (tarifs jaunes).

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le principe de la conclusion de la convention,

INFORME que la ville de La Ferté Bernard sera mandataire du groupement,

AUTORISE le lancement de la consultation correspondante dont la forme juridique sera liée au montant estimé de celle-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre de la fourniture en gaz et d'électricité (tarifs jaunes).

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU